

Sommaire

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Décret réformant la réglementation de l'apprentissage

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- Certificat de réalisation des actions de formation : modèle du ministère du Travail

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le FNE-Formation peut financer la VAE
- Les Opco et les associations Transitions Pro pourront prendre en charge les actions de VAE

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Pôle emploi lance un catalogue de formations à distance
- PIX accompagne vers la transformation digitale

CERTIFICATIONS QUALIFICATIONS

- Super Cléa Num, l'application qui facilite l'acquisition de compétences numériques

MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

- Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France

COVID-19

CORONAVIRUS

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les mesures d'urgence en matière de formation prévues par ordonnance
- La formation des salariés pendant la pandémie
- Enquête nationale à destination des prestataires de formation
- Organisation pour le passage des diplômés en apprentissage
- Plan d'accompagnement des prestataires de formation par L'Opco Entreprises de proximité
- Comment adapter son offre et gérer ses dossiers dans Edof

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- Plateforme «Mobilisation emploi» pour les secteurs essentiels
- Les entreprises du secteur numérique se donnent les moyens de la continuité
- Mesures adoptées par les Régions
- Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs

CERTIFICATIONS QUALIFICATIONS

- Modalités d'accès aux formations et à la délivrance des diplômes de l'Enseignement supérieur et du baccalauréat

Enquête nationale à destination des prestataires de formation

Afin de dresser un état des lieux des différentes situations dans lesquelles se trouvent les organismes de formation et CFA suite à la crise sanitaire du Covid-19, le ministère du Travail et Régions de France, a mis en oeuvre une enquête à l'échelle nationale.

Gérée par le réseau des Carir-Oref, cette enquête a aussi pour objectif de "recueillir leurs besoins à court terme et préparer la relance de l'économie". Les dispositions de cette enquête sont définies par arrêté.

Consultation de [l'arrêté du 3 avril 2020](#)

Les mesures d'urgence en matière de formation prévues par ordonnance

Les mesures d'urgence en matière de formation professionnelle sont définies dans une ordonnance adoptée en Conseil des ministres début avril. Ces mesures portent, entre autre, sur l'entretien professionnel, la qualité des formations, les certifications professionnelles, la Validation des Acquis de l'expérience.

Consultation :

- [de l'ordonnance n° 2020-387](#)
- [du rapport relatif à l'ordonnance n° 2020-387](#)

Organisation pour le passage des diplômes en apprentissage

Suite à la crise sanitaire qui a conduit le Gouvernement à mettre le pays en confinement, le ministère du Travail et le ministère de l'Education nationale ont assoupli les règles et l'organisation des sessions d'examens 2020 pour les diplômes préparés par apprentissage. En effet, le contrôle continu est la modalité selon laquelle seront délivrés les diplômes : les membres du jury d'examen tiendront compte du cahier de notes ou du livret de formation de l'apprenti, de l'assiduité du candidat ainsi que des appréciations prouvant la progression pédagogique de l'apprenant.

Pour les examens de certifications délivrés par la modalité des unités capitalisables ou pour lesquelles une épreuve technique est requise, des précisions seront apportées prochainement par les ministères certificateurs.

Consultation

- [du communiqué de presse du ministère du Travail](#)
- [du FAQ de l'Education nationale](#)

Comment adapter son offre et gérer ses dossiers dans Edof

Une FAQ spécifique à la crise sanitaire causée par le Covid-19 vient d'être publiée sur le portail d'information des organismes de formation. Ils y trouveront également des précisions indispensables à la mise en oeuvre des directives récentes du ministère du Travail.

Consultation du [portail moncompteformation.gouv.fr](#)

Plan d'accompagnement des prestataires de formation par l'Opcv Entreprise de proximité

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, les prestataires de formation bénéficient d'un accompagnement pour la continuité du traitement administratif de leurs dossiers grâce à l'Opcv Entreprises de proximité. Cette opération nationale a 3 objectifs :

- appui aux prestataires de formation durant cette période de crise ;
- sécurisation des paiements afin de ne pas fragiliser les structures en difficulté de trésorerie,
- mise en place d'une plateforme

Un questionnaire leur est soumis afin de pouvoir faire un recensement des formations disponibles.

Consultation du [communiqué de presse](#)

La formation des salariés pendant la pandémie

La commission juridique du Garf* a rédigé, avec la collaboration d'un cabinet d'avocats, un guide "La formation des salariés pendant la pandémie" dans lequel les entreprises trouveront une synthèse des mesures qu'elles peuvent mettre en place durant la crise sanitaire.

Ce guide est composé de 3 thématiques :

- "former les salariés en activité partielle",
- "utiliser le CPF pour se former pendant l'activité partielle"
- "bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'une convention FNE-formation"

De plus, cette publication sera mise à jour selon les dispositions établies dans le cadre du plan d'urgence.

*Groupement des acteurs et responsables de la formation

Consultation du [guide du Garf](#)

Décret réformant la réglementation de l'apprentissage

Le cadre réglementaire de l'apprentissage a été modifié, dans le cadre de la loi Avenir, par le décret n° 2020-372. Il clarifie entre autres, les ajustements sur la forme du contrat d'apprentissage, sa durée, la rupture anticipée et apporte de nouveaux éléments relatifs aux aménagements de la formation pour les apprentis en situation de handicap.

Consultation du [décret n° 2020-372](#)

Mesures adoptées par les Régions

Le site des Régions de France a ouvert une rubrique spécifique à la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle recense toutes les mesures qu'elles ont ajusté à chaque étape de la crise et en parfaite coordination avec le Gouvernement. Ces mesures sont classées par secteurs pour lesquels sont précisés le contexte ainsi que les engagements pris par les régions dans ce secteur.

Consultation de la rubrique spécifique au Covid-19 sur le site [Régions de France](#)

Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs

Afin de préserver la santé des salariés durant la crise sanitaire du CoronaVirus, le ministère du travail met à disposition des fiches précisant les préconisations à respecter. Ces fiches sont classées par secteur d'activité :

- les activités du secteur agricole et agroalimentaire,
- les activités relevant des secteurs autorisés à titre dérogatoire à recevoir du public,
- les activités de surveillance et sécurité,
- les activités de propreté,
- les crematorium/funérarium,
- la distribution de carburant et chaîne aval automobile (réparation/ nettoyage intérieur...),
- la maintenance avec crises sanitaire (plombiers, ventilation, etc.),
- les cuisiniers,
- l'aide à domicile et les services à la personne,
- les ambulanciers,
- la logistique,
- les activités de banque et d'assurance.

Consultation de la [page de présentation des fiches](#)

Plateforme "Mobilisation emploi" pour les secteurs essentiels

Afin de mettre en relation des demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle emploi) ou des salariés en activité partielle, avec des entreprises dont les secteurs d'activité restent essentiels à l'anation en cette période de crise sanitaire mais qui demeurent en manque de main d'oeuvre, le Gouvernement a mis en place une plateforme, [mobilisationemploi.gouv.fr](#). Les futurs candidats ont la possibilité d'y consulter les offres d'emploi, les coordonnées des employeurs et peuvent aussi postuler sur le site, sans avoir à créer de compte.

Consultation de la plateforme <https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>

Les entreprises du secteur numérique se donnent les moyens de la continuité

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les performances économiques et organisationnelles des entreprises du secteur du numérique, a été mesuré par Syntec Numérique. Suite à son enquête auprès de différentes structures de la filière, il a été constaté que :

- que les entreprises étaient déjà en mesure d'assurer la continuité de service, même en dehors du numérique;
- que la reprise de leurs activités débuterait au dernier semestre 2020 pour s'étaler jusqu'à deuxième trimestre 2021 ;
- que 98% des entreprises ont recours au télétravail qui permet un maintien de l'activité pour 80 % de leurs salariés.

Consultation de la [page de présentation de l'état des lieux](#)

Certificat de réalisation des actions de formation : modèle du ministère du Travail

Afin que les organismes de formation soient en mesure de fournir un certificat de réalisation de formation conforme aux attentes de leurs différents acteurs (Opco, entreprises), le ministère du Travail a mis en ligne un document de référence "basé sur un principe de confiance".

En ce qui concerne les prestations de formation à distance, le document type apporte des précisions telles que "la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser".

En outre, les organismes de formation sont tenus de pouvoir restituer les différents justificatifs liés aux formations qu'ils ont dispensés et sont donc tenus de les conserver pendant 3 ans.

Consultation de la [page dédiée au certificat de réalisation](#)

Les financements de la formation professionnelle

Le FNE-Formation peut financer la VAE

Les formations engagées dans un plan de développement des compétences ou initiées dans le cadre d'un CPF et "réalisées sur le temps de travail" peuvent prétendre à un financement du FNE-Formation suite à une instruction de la Dgéfip qui, "pour répondre aux besoins des entreprises en activité partielle", a renforcé le dispositif du FNE-Formation. Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les actions de VAE et les bilans de compétences (exceptées les formations obligatoires) et précisent que 100% des coûts pédagogiques seront à la charge de l'Etat. Les différents outils de contractualisation seront bientôt disponibles sur les sites des Direccte.

Consultation de la [page dédiée au FNE-Formation](#)

Les Opco et les associations Transitions Pro pourront prendre en charge les actions de VAE

Les parcours VAE peuvent désormais être financés, de manière forfaitaire par les Opco et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (associations Transition Pro). Ces nouvelles dispositions sont définies dans une ordonnance datée du 1^{er} avril 2020. Elle précise que le montant de la prise en charge sera calculée par les financeurs. L'accès à la VAE sera facilité notamment dans cette période de crise sanitaire où les accompagnements préalables seront renforcés.

Consultation de l'[ordonnance n° 2020-387 du 1^{er} avril 2020](#)

Dispositifs spécifiques

Pôle emploi lance un catalogue de formations à distance

Un catalogue de 150 formations à distance gratuites vient d'être publié par Pôle emploi. Son objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi "de développer leurs compétences durant la période de confinement". Financé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences cette offre de formations, valable 3 ans, propose 153 cursus débouchant sur des métiers de différentes filières. Après avoir validé leur projet professionnel, le demandeur d'emploi s'inscrit directement auprès de la structure qui, après avoir évalué les prérequis du candidat et sa capacité à suivre la formation à distance, pourra suivre la formation selon la méthode d'apprentissage la plus appropriée (vidéos, serious games, classes inversées).

Consultation du [catalogue de formation proposé par Pôle emploi](#)

PIX accompagne vers la transformation digitale

Issue d'un groupement d'intérêt public entre l'Education nationale, l'Enseignement supérieur, le Centre national d'enseignement à distance (Cned), l'Université Ouverte des Humanités (UOH)/Université de Strasbourg et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), la plateforme PIX a, dans un premier temps, été essayée à l'Education Nationale. Désormais, elle sera un outil de diagnostic et d'accompagnement de la croissance en compétence numérique des demandeurs d'emploi ainsi que des jeunes "peu qualifiés" dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Consultation de l'[article consacré à la plateforme PIX](#)

Certifications, qualifications

Super Cléa Num, l'application qui facilite l'acquisition de compétences numériques

Une application pédagogique gratuite, mise au point par Digischool, l'Afpa et La Poste, propose un test d'auto-positionnement ainsi que des exercices d'entraînement permettant l'acquisition de connaissances dans les usages numériques. Super Cléa Num propose des objectifs concrets en situation de travail et dans la vie quotidienne.

La Poste envisage d'organiser des sessions de passage de cette certification numérique dès que la situation sanitaire le permettra.

Consultation de la [page de présentation de l'application](#)

CORONAVIRUS

Modalités d'accès aux formations et à la délivrance des diplômes de l'Enseignement supérieur et du baccalauréat

L'organisation des examens et concours durant la crise sanitaire liée au Covid-19 est spécifiée dans la lettre I de l'ordonnance n° 2020-351. Il est précisé comment pourront être adaptées les "modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris du baccalauréat" dans l'urgence. Ces dispositions sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Les voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics sont présentées dans la lettre II de la même ordonnance.

Consultation de l'[ordonnance n° 2020-351](#)

Mobilité nationale et internationale

Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France

Les politiques publiques françaises ont souvent écarté la question de l'organisation du travail de par la complexité à cerner les modalités de mise en oeuvre et donc souvent "considérées comme la "boîte noire" de l'entreprise". France Stratégies est emparée du sujet par l'analyse des résultats de l'enquête européenne EWCS* auprès des salariés dans les états de l'Union européenne. Son objectif est de pouvoir identifier les liens entre organisation du travail, qualité du travail et diffusion des innovations.

* European Working Conditions Survey

Consultation de la [page de présentation de l'étude](#)

→ Retrouvez les anciens numéros du POUR INFO :

<https://chlorofil.fr/id>

→ Prochain numéro prévu le :

29 mai 2020

P INFO U R

04-2020

AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999 - 21079 DIJON cedex

Avril 2020

Coordination : Sylvie Petitjean - Magalie Pichot - Marie-Françoise Wenandy
Cellule de veille gérée par Frédérique Rousseau
Maquette, conception graphique et mise en page : Frédérique Rousseau